



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Parcours d'accompagnement à la certification de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire

**11 octobre 2024
13h - 14h**

Sommaire

1. Préambule : qui sommes-nous ?
2. Cadre réglementaire de la CPLDS
3. Objectifs de la formation
4. Mise en situation professionnelle
5. Quelques rappels
6. Cas particuliers
7. Les épreuves de la certification
8. Echanges

La délégation de région académique à l'information et à l'orientation

Organisation du site de l'académie de Lyon

PÔLE ÉGALITÉ DES CHANCES

PÔLE POST-BAC

PARCOURSUP LIAISON
SECONDAIRE - SUPÉRIEUR

Équipe de direction :

- Délégué de région académique à l'information et à l'orientation : **Etienne Maurau (DRAIO)**
- Directrices de pôles **Christine Bourdin** et **Judith Astolfi**

PÔLE ÉTUDES, ORIENTATION ET AFFECTATION

PÔLE PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE

Persévérance Scolaire

Coordination académique PSAD

Coordination académique MLDS

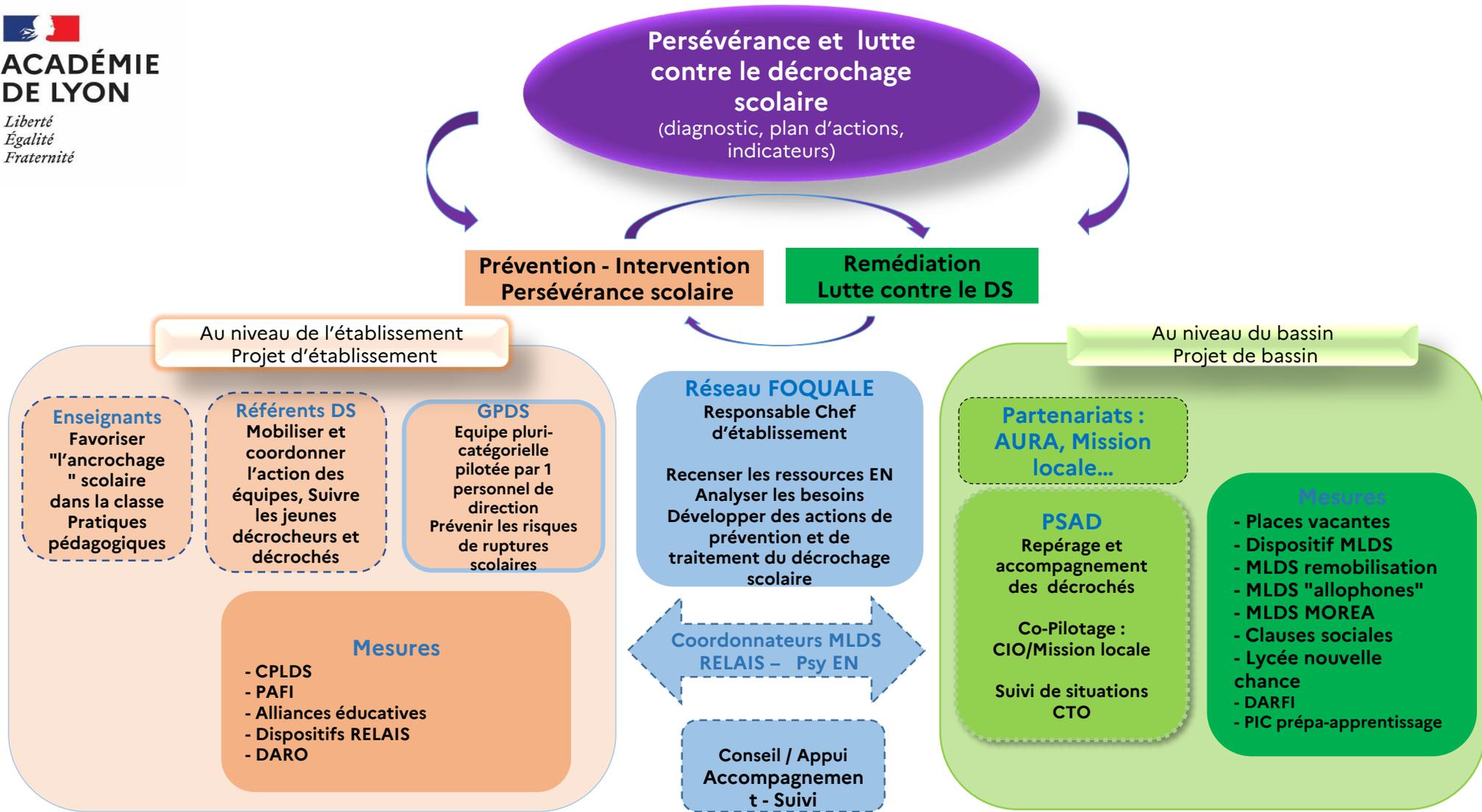
Appui

Sylvie Deléglise

Lara Boucherit

Catarina Torres

Françoise Aboujouda



2. Cadre réglementaire de la CPLDS

- **Décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire**
- **Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire**
- **Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen CPLDS**

ATTENTION! Le CPLDS ne donne droit ni à un poste ni à des indemnités automatiques

- Il constitue un plus pour obtenir n'importe quel poste dans le domaine de la persévérance et la lutte contre le DS
- Il donne droit à une indemnité pour ceux qui sont en poste en MLDS, RELAIS, SRE... **Pas pour les référents Décrochage Scolaire.**

Ces derniers peuvent éventuellement bénéficier d'une indemnité, accordée par le chef d'établissement.

3. Objectifs de la formation :

- Préparer la certification CPLDS
- Outiller les stagiaires pour favoriser la persévérance scolaire et prévenir plus efficacement le DS
- Constituer un réseau de « personnes ressources » lutte contre le DS

Comment ?

- Pas de solution miracle, ni de recette clé en main = formation est ce que vous en ferez...
- Outre l'acquisition de connaissances et rencontre d'acteurs, la formation a pour ambition de permettre de prendre du recul / donner du sens pour élaborer des solutions dans le cadre de vos fonctions / échange de pratiques

Moyens

- Modules théoriques hybrides (présentiel, classes virtuelles et conf asynchrones)
- Mise en situation professionnelle : visites de structures, réunions... (40h)
- Accompagnement par un tuteur
- Parcours m@gistère, support de la formation

4. Mise en situation professionnelle – 40 heures

Accompagnée par tuteur

1. Février à juin 2025 : **Observation / immersion**

GPDS (autre établissement que le sien si possible) :	2h
CIO : Observer une journée ou 2 demi-journée dans un CIO	3h
Participer à 1 CTO	3h
Réunion de bassin foquale	2h
Dispositifs RELAIS / MLDS – 2 dispositifs différents	10h

2. Accompagnement par le tuteur pour la préparation de l'examen : 15h

3. Approfondissement d'une thématique, visites supplémentaires, préparation de la certification... 5h

5. *Quelques rappels de principe*

- Engagement personnel fort, pas souhaitable de mener de front plusieurs formations.
- Engagement institutionnel fort : des personnels, des formateurs
 -  Nécessité d'assiduité et d'aller jusqu'au bout

6. Cas particuliers

- Dispense partielle d'enseignement possible pour les coordonnateurs...
- Formation sur 2 ans possible sur demande motivée

7. Les épreuves de la certification

- **Un jury constitué d'un binôme de l'EN : personnel direction / inspection / formateurs**
- **Déroulement en 2 temps :**

Epreuve 1 : Animation d'une **séquence pédagogique** : (30 et 45 minutes) face à un groupe d'élèves dans le cadre d'un projet ou d'une action menés en prévention du décrochage scolaire dans l'établissement du stagiaire ou de son tuteur mais hors de sa pratique professionnelle habituelle (ex : un professeur de mathématiques ne présentera pas une séance de mathématiques avec un groupe classe habituel), suivie d'un entretien avec le jury de 30 minutes.

Epreuve 2 : A l'issue de l'épreuve 1, entretien (30 minutes) sur la base de l'écrit élaboré par le candidat. Cet écrit analyse le parcours du stagiaire tout au long de l'ensemble de sa formation (mise en situation professionnelle, apports théoriques, ateliers...) Il expose ses motivations à s'engager en formation, ce qui aura plus particulièrement retenu son intérêt et pourquoi, en quoi la formation a impacté sa pratique professionnelle et comment il entend mettre en oeuvre ses nouvelles compétences.

Cet écrit d'un maximum de 10 pages devra être envoyé au jury préalablement à l'épreuve.

- **Délibération du jury**
 - A partir des 2 temps d'évaluation et de l'avis du tuteur

Votre interlocutrice à la DRAIO pendant la formation :

Sylvie Deléglise : chargée de mission académique
persévérance et lutte contre le décrochage scolaire, coordonnatrice de
la formation d'accompagnement au

**Certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le
décrochage scolaire (CPLDS)**

Tel. 06 38 42 36 17
Sylvie.deleglise@ac-lyon.fr

8. *Echanges*

Bienvenue dans l'aventure!

Merci de votre attention !